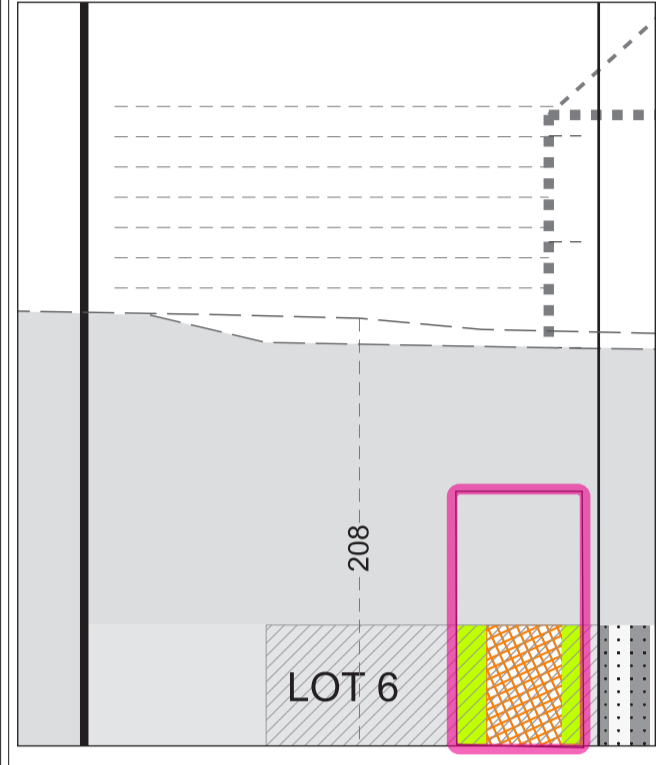
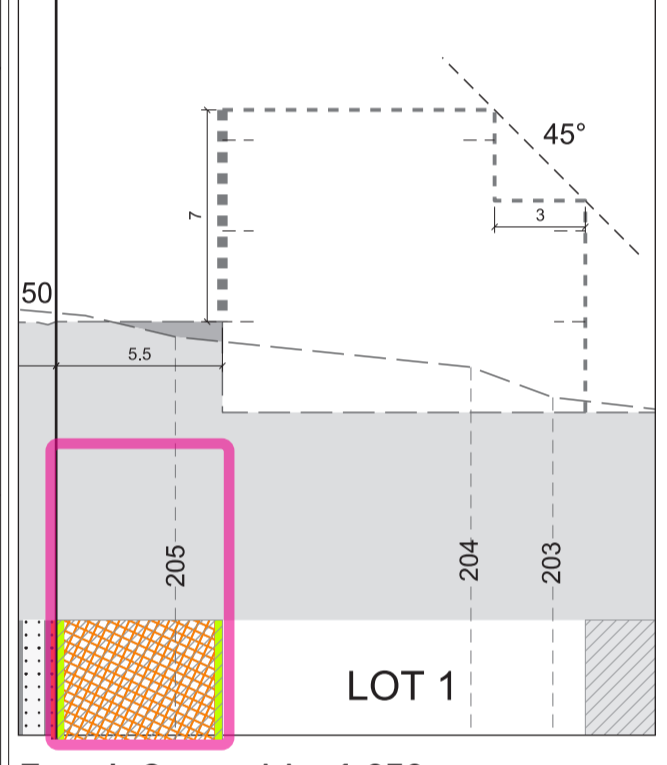


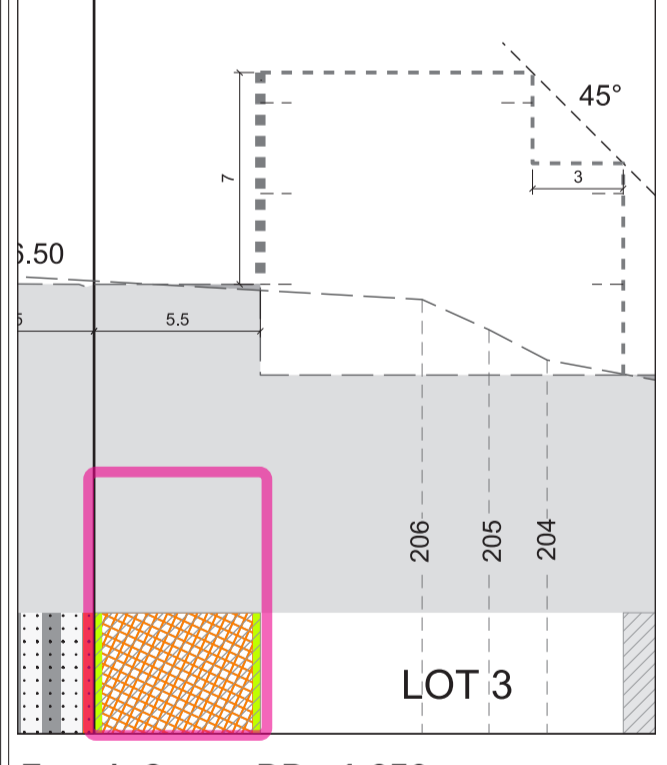
Extrait Coupe 1.1 - 1.250



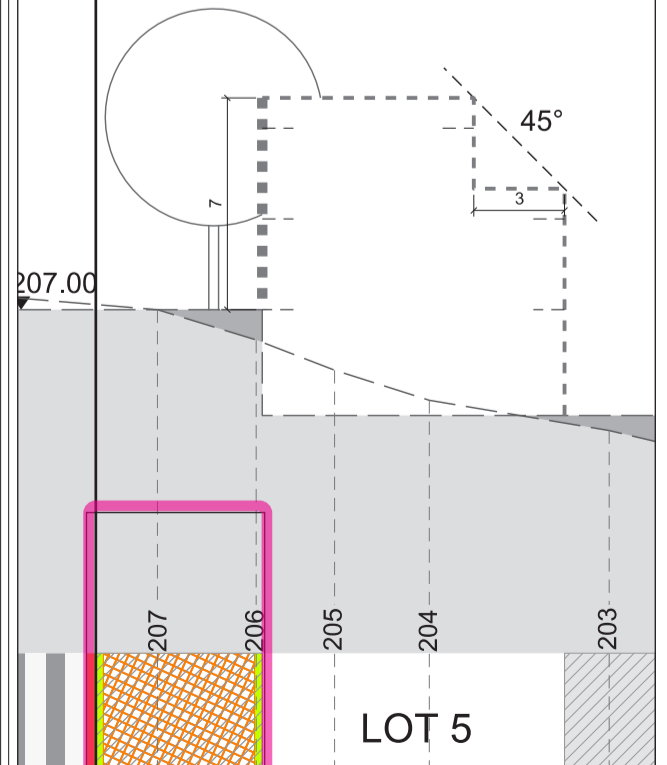
Extrait Coupe 2.2 - 1.250



Extrait Coupe AA - 1.250

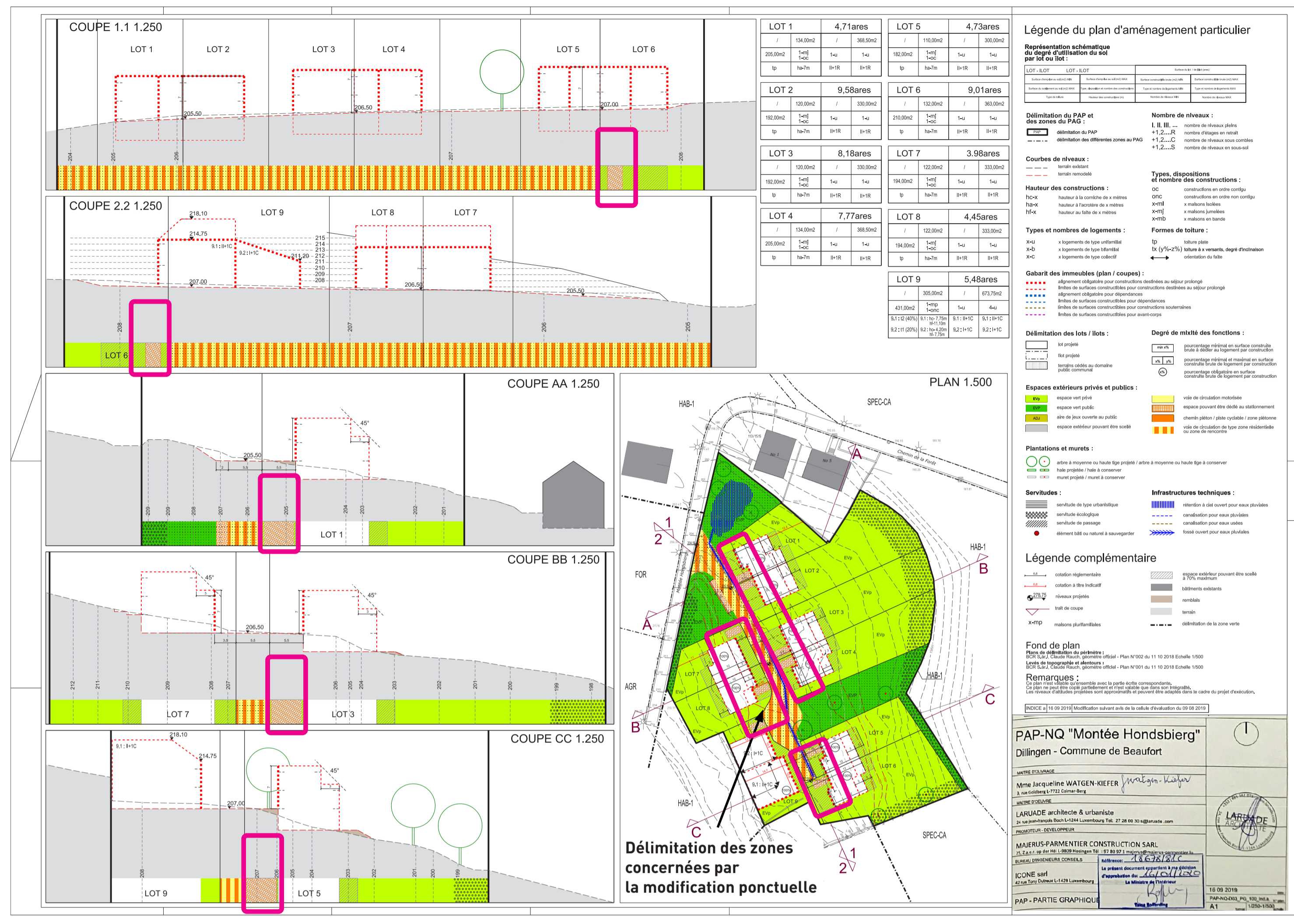


Extrait Coupe BB - 1.250



Extrait Coupe CC - 1.250

PAP NQ APPROUVÉ « Montée Hondsbierg »



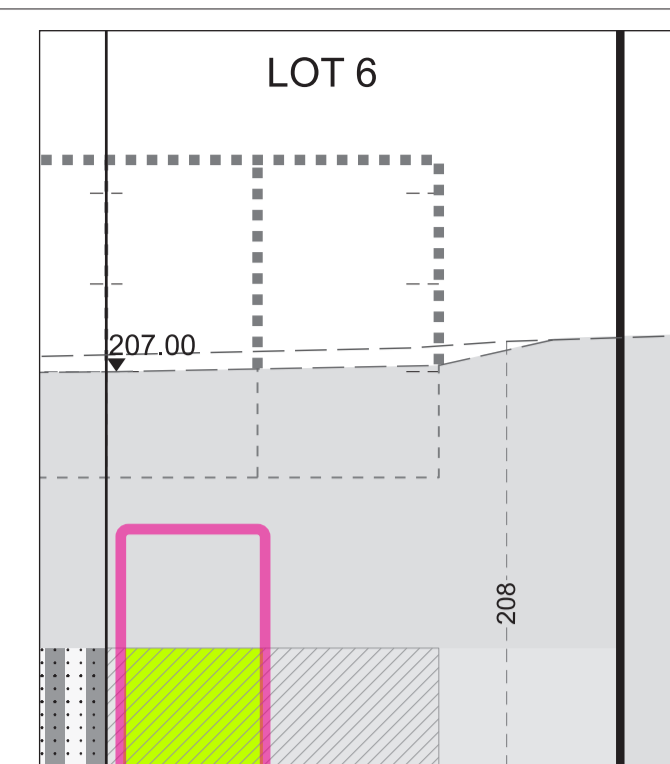
Délimitation des zones concernées par la modification ponctuelle



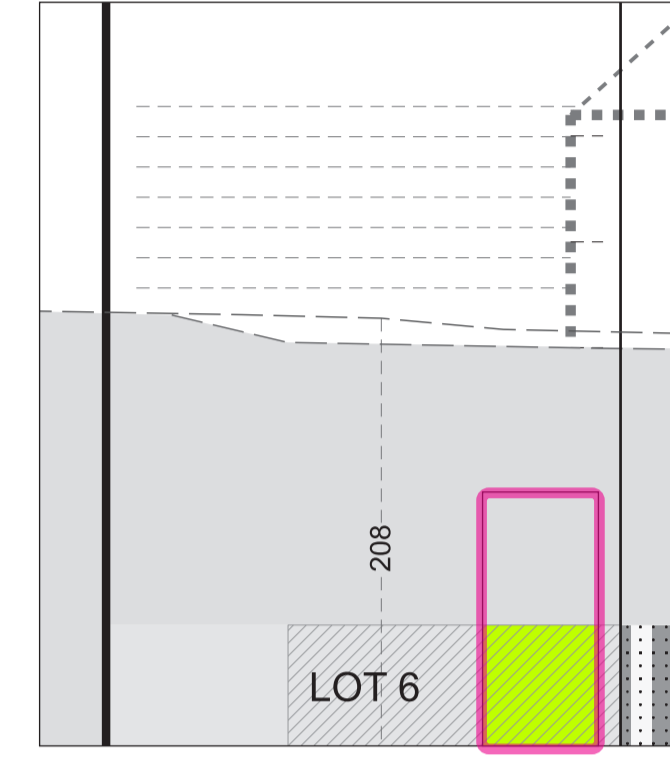
Extrait plan - 1.500



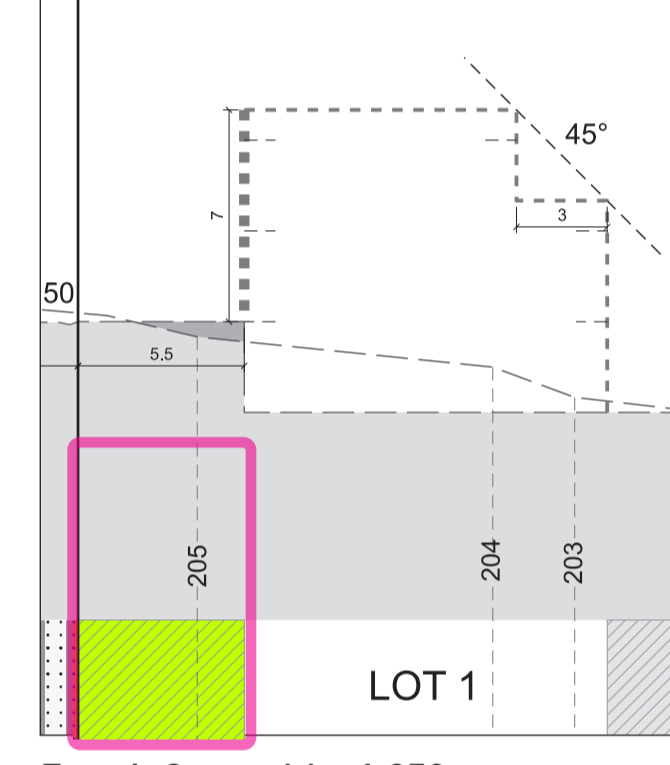
Extrait plan - 1.500



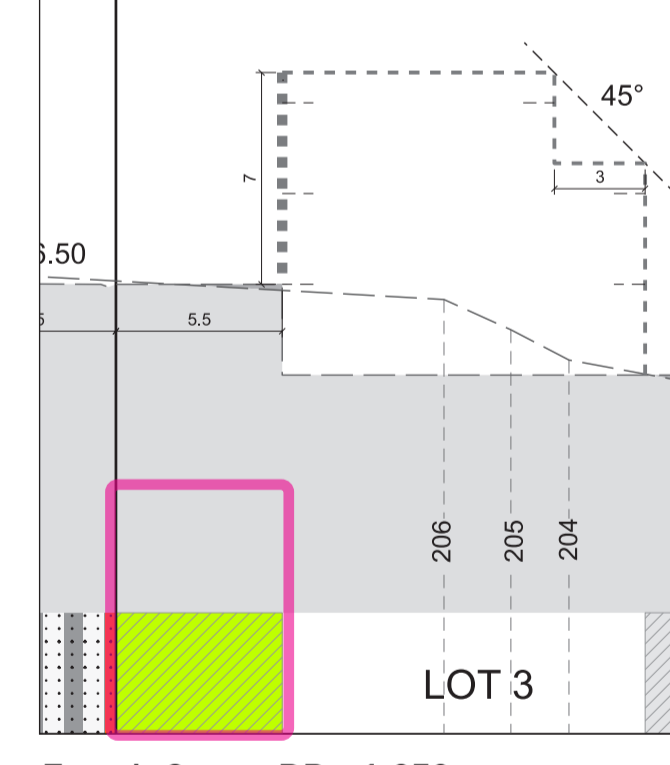
Extrait Coupe 1.1 - 1.250



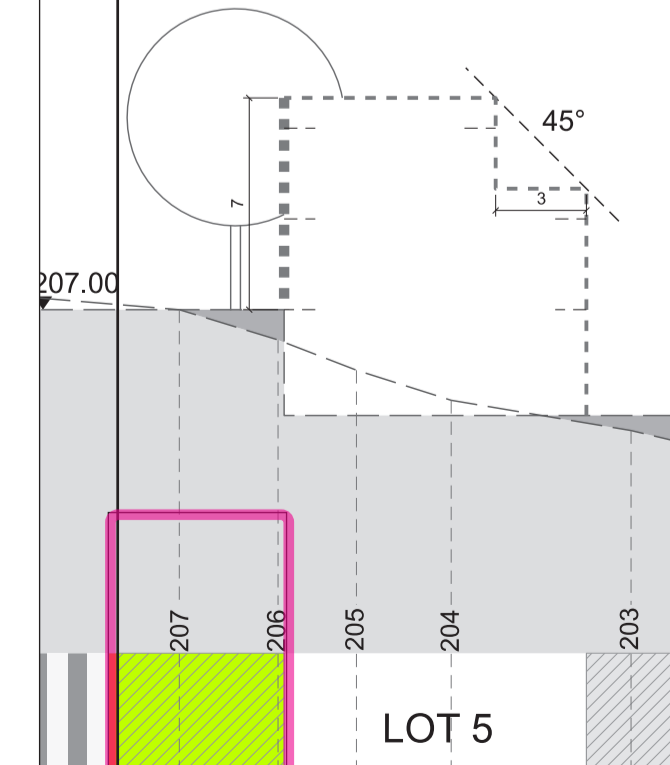
Extrait Coupe 2.2 - 1.250



Extrait Coupe AA - 1.250



Extrait Coupe BB - 1.250



Extrait Coupe CC - 1.250

Légende du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot :

LOT - ILOT	LOT - ILOT	Surface au lot / de l'îlot (m²)	
Surface d'emprise au sol (m²) MIN	Surface d'emprise au sol (m²) MAX	Surface constructible brute (m²) MIN	Surface constructible brute (m²) MAX
Surface de stationnement au sol (m²) MAX	Type, disposition et nombre des constructions	Type et nombre de logements MIN	Type et nombre de logements MAX
Type de talus	Hauteur des constructions (m)	Nombre de niveaux MIN	Nombre de niveaux MAX

Délimitation du PAP et des zones du PAG :

- PAP : délimitation du PAP
- : délimitation des différentes zones au PAG

Courbes de niveaux :

- - - : terrain existant
- - - : terrain remodelé

Hauteur des constructions :

- hc-x : hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x : hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x : hauteur au faite de x mètres

Types et nombres de logements :

- x-u : x logements de type unifamilial
- x-b : x logements de type bifamilial
- x-c : x logements de type collectif

Gabarit des Immeubles (plan / coupes) :

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots :

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Espaces extérieurs privés et publics :

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé

Plantations et murs :

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes :

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques :

- rétenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende complémentaire

- cotation réglementaire
- cotation à titre indicatif
- niveaux projetés
- trait de coupe
- x-mp : maisons plurifamiliales
- espace extérieur pouvant être scellé à 70% maximum
- bâtiments existants
- remblais
- terrain
- délimitation des zones concernées par la modification ponctuelle

Fond de plan

Plans de délimitation du périmètre : BCR S.à.r.l. Claude Rauch, géomètre officiel - Plan N°002 du 11 10 2018 Echelle 1/500

Levés de topographie et alentours : BCR S.à.r.l. Claude Rauch, géomètre officiel - Plan N°001 du 11 10 2018 Echelle 1/500

Remarques :

Ce plan n'est valable qu'ensemble avec la partie écrite correspondante. Ce plan ne peut être copié partiellement et n'est valable que dans son intégralité. Les niveaux d'altitudes projetés sont approximatifs et peuvent être adaptés dans le cadre du projet d'exécution.

Modification Ponctuelle
PAP-NQ "Montée Hondsbierg"

Dillingen - Commune de Beaufort

MAITRE D'OUVRAGE
Majerus-Geimer Constructions SARL

25, Z.a.e.r. op der Hël 1-9809 Hosingen Tél : 97 80 97 1 info@constructions.lu

signature

MAITRE D'OUVRAGE
LARUADE architecte & urbaniste

24 rue Jean-François Boch L-1244 Luxembourg Tel: 27 28 00 30 s@laruade.com

signature

SITUATION SUIVANT LE PAP NQ APPROUVÉ

SITUATION PROJETÉE PAR LA PRÉSENTE MODIFICATION PONCTUELLE